

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-045 du 11 mars 2025

Objet : Convention de mise à disposition d'une partie du domaine de Chauffaille à l'Association GII MILSIM GROUP pour une reconstitution historique du 8 au 10 août 2025.

LE PRÉSIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Considérant la convention de mise à disposition ci-jointe ;

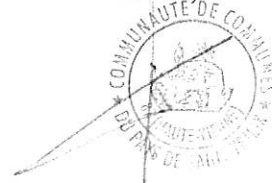
DECIDE

Article 1^{er} : Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'Association « GII MILSIM GROUP » une convention de mise à disposition d'une partie du domaine de Chauffaille – 87500 COUSSAC-BONNEVAL, en vue de l'organisation d'une reconstitution historique, pour la période du 8 au 10 août 2025.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition est consentie à titre gracieux.

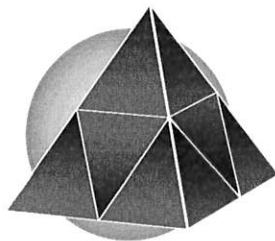
Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Patrick DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE DE CHAUFFAILLE A L'ASSOCIATION « GII MILSIM GROUP »

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2025-045 du 11 mars 2025,

d'une part,

ET :

L'association « **GII MILSIM GROUP** », représentée par son Président Monsieur Douglas GAVEAU, dont le siège social est situé 9, résidence du Cavé, 27100 LE VAUDREUIL.

d'autre part,

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition de l'association « **GII MILSIM GROUP** », une partie du Domaine de Chauffaille – 87500 COUSSAC-BONNEVAL.

ARTICLE 2 : ETAT DES LIEUX

L'association « **GII MILSIM GROUP** », prendra les lieux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.

L'association « **GII MILSIM GROUP** », devra veiller à laisser en l'état les lieux après leur utilisation.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est consentie pour la période du 8 au 10 août 2025.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION :

L'association s'engage à ne pénétrer dans aucun des bâtiments présents sur le Domaine. Il s'engage également à utiliser le Domaine de Chauffaille uniquement pour l'organisation d'une reconstitution historique.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'occupation.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Le domaine est assuré par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.

L'association « **GII MILSIM GROUP** », devra justifier la souscription d'un contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, l'association « **GII MILSIM GROUP** », s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes

A l'issue de l'activité, le cas échéant, l'association « **GII MILSIM GROUP** », devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.

Les réparations correspondantes seront à la charge de l'association « **GII MILSIM GROUP** », ou de son assureur.

Fait à SAINT-YRIEIX, Le 11 mars 2025.

**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix,**

**Pour l'association
« GII MILSIM GROUP »,**

Le Président,

Patrick DARY



Le Président,

Douglas GAVEAU